Rentrée scolaire 1996-1997 - Communication de Mme l'Adjointe TETU

M. LE MAIRE: La rentrée scolaire est effectivement une question d'actualité, qu'a suivie notre collègue Adjointe à l'enseignement, Mme TETU à qui je donne la parole.

Mme TETU: Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil Municipal de septembre est par tradition celui où on fait le point sur la façon dont s'est passée la rentrée dans les établissements scolaires du premier degré. C'est l'occasion de mesurer les conséquences de la carte scolaire, d'établir le bilan des travaux prévus et réalisés, de regarder de quels équipements nouveaux les écoles ont été pourvues. Le document qui vous a été communiqué servira de support aux commentaires que je me propose de développer.

Cette année encore la bataille a été rude pour défendre au maximum les postes d'enseignants menacés. Nous devons déplorer la fermeture de dix classes ; si cinq ont été ouvertes, si certaines ont pu être sauvées, nous avons pourtant un solde négatif. Pour ma part, je regrette que la baisse des effectifs, certes réelle, moins 274 à ce jour, n'ait pas permis une redistribution judicieuse des moyens. Il est évident qu'une classe accueillant de 20 à 25 élèves fonctionne dans de meilleures conditions. J'ai défendu au mieux chaque école mais plus encore celles qui se trouvent dans les quartiers dits sensibles. Des engagements avaient pourtant été pris par le Gouvernement dans le cadre de la politique de la ville mais il n'y a pas eu convergence entre le discours et les actes, ce qui n'est pas acceptable. Hélas, les chiffres annoncés pour la prochaine année nous font craindre pire encore. La tâche risque d'être ardue et nous devons tous être vigilants.

J'en profite pour souligner le rôle essentiel que joue l'éducation dans l'intégration. L'école doit rester un lieu privilégié. Les familles sont conscientes de l'enjeu que représente une bonne scolarité, même si certaines éprouvent de l'appréhension face à l'institution. Toutes les écoles de Besançon disposent de moyens identiques, tous les enfants de Besançon relèvent a priori d'un cursus normal et ont droit au même enseignement. Ils ont tous en face d'eux des maîtres bien formés, conscients de leurs responsabilités. Et pourtant certains établissements sont moins bien perçus que d'autres ; or ils ne le méritent pas. La carte scolaire, l'inscription de l'enfant dans l'école de son secteur ne doivent pas être à l'origine de conflits opposant les uns aux autres, école contre école, quartier contre quartier. Nous devons aider toutes les écoles, avoir le même regard sur chacune d'elles sans aucun préjugé, veiller à l'équilibre et à la régulation des effectifs. Ceci est au centre de mes préoccupations et j'entends bien poursuivre dans cette voie. Les moyens financiers mis à disposition du service Enseignement contribuent également à améliorer l'image de l'école, à permettre de travailler dans des conditions meilleures. Les travaux prévus dans le cadre du budget 1996 seront tous effectués et à ce jour les programmes sont réalisés à près de 90 %. L'idéal serait de faire coïncider les échéances avec le calendrier scolaire. Aussi nous avons pour objectif d'y parvenir en préparant dès à présent l'année future. Nous travaillons également dans ce sens avec la Voirie et les Espaces Verts pour l'aménagement en toute sécurité de différents lieux, abords des écoles, cours de récréation, aires de jeux en maternelle. Là aussi, les travaux décidés sont quasiment achevés.

Je vais maintenant souligner quelques innovations pour l'utilisation des crédits alloués. Un effort conséquent a été fourni pour l'achat de mobilier puisqu'un plus grand nombre de classes ont été complètement équipées ou rééquipées. Nous continuerons dans ce sens pour renouveler progressivement les meubles trop vétustes. Tous les psychologues ont été dotés de tests dans leurs nouvelles prestations. Cet effort financier notable permet à ces professionnels d'évaluer au mieux les difficultés de certains élèves et de dégager un profil pertinent pour chacun d'entre eux. La remédiation n'en sera que plus performante.

50 écoles, tous les groupes primaires et les maternelles les plus importantes vont être pourvus d'un ordinateur de qualité et d'une imprimante. Cette opération va faciliter la gestion administrative des directeurs, va permettre de mieux connaître le fonds des bibliothèques. La Ville répond ainsi à une demande légitime exprimée par beaucoup.

Dans le cadre du projet Lumière labellisé Autoroutes de l'information, le service Enseignement est associé à la réflexion. Il travaille avec le service Informatique et les différents partenaires de l'opération. En un premier temps, les 6 écoles câblées vont être reliées au réseau, un projet plus ambitieux à la pointe de l'innovation est en cours d'élaboration.

Autre dossier important à suivre également, celui de la construction de l'école Granvelle ; la progression du chantier, la réalisation des travaux seront l'objet de toute notre attention. Nous formulons le souhait de tenir les délais pour qu'une installation dans les nouveaux locaux puisse s'effectuer fin 1997.

Mes chers collègues, voici donc dressé le bilan d'une année et tracées les perspectives pour le futur. Je suis sûre que vous vous associerez à l'idée d'école égalitaire, redistributrice de savoirs. C'est celle que j'entends défendre avec un maximum de moyens et de soutiens.

M. BONNET: Je reviens à une actualité relativement ancienne puisque cela s'est passé durant l'été et a trait aux écoles de Besançon. Je voudrais préalablement souligner que si Michel VIALATTE n'est provisoirement pas souvent avec nous, il a en tant qu'élu le droit de s'exprimer comme les autres.

M. LE MAIRE: Tout à fait!

- *M. BONNET :* Les élus de l'opposition, à son exception pour l'instant, sont quand même tous les jours à Besançon et je fais partie de ceux-là.
- *M. LE MAIRE :* Je reconnais volontiers que tous les élus de l'opposition à part Michel VIALATTE sont là dans les commissions, etc. Vous le dites vous-même.
 - M. VIALATTE: Il y a des adjoints qui sont à Paris.
- *M. LE MAIRE :* N'insistez pas Monsieur VIALATTE, ce n'est pas la peine. On en reparlera quand vous voudrez, Monsieur VIALATTE, mais en dehors des questions qui nous intéressent, qui sont des questions de gestion de la Ville à laquelle nous sommes associés et pas vous.
- M. BONNET: Je disais donc que j'étais à Besançon et plus spécialement dans le centre-ville et je m'intéresse plus particulièrement à ce qui se passe près de chez moi. J'ai entendu dire que l'école maternelle Bersot n'avait pas récupéré comme elle le souhaitait les équipements de l'école Victor Hugo, qu'il lui avait été répondu qu'elle ne les avait pas demandés en temps utile. Or on sait qu'au printemps l'école Victor Hugo souhaitait pouvoir être maintenue sur place, donc l'école Bersot n'avait pas comme stratégie de récupérer ses équipements. N'aurait-on pas pu faire un geste en faveur de l'école maternelle Bersot plutôt que de retirer ces équipements et les mettre dans une autre partie de la ville ?
- *Mme TETU:* Je vais répondre très facilement à M. BONNET. Premièrement, une école n'est pas propriétaire des installations qui sont dans la cour. Deuxièmement, ces installations sont soumises à des normes de sécurité. Nous nous sommes rendus sur place avec les services, pour voir si nous pouvions transférer à l'école Bersot les jeux qui étaient dans la cour de l'école Victor Hugo. Ce n'était pas possible. Néanmoins, nous avons été attentifs à la demande de l'école Bersot et un crédit de 10 000 F lui a été alloué. Elle a donc pu choisir, en fonction des normes de sécurité et de ses besoins, un nouveau matériel qui sera installé dès la livraison. Le matériel qui était dans l'école Victor Hugo est à ce jour installé à l'école Prés de Vaux qui était totalement dépourvue de jeux.

M. LE MAIRE : Merci pour cette réponse.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, une question sur les demandes de dérogation : sont-elles en évolution positive, stable et quel est actuellement le nombre de dérogations qui ont pu être acceptées sur l'ensemble des écoles de Besançon ?

Mme TETU: Les services ont traité à peu près 600 demandes de dérogation. Nous avons pu apporter en fonction des critères que nous nous étions fixés, une réponse positive à une grosse moitié des demandes. Les autres n'ont pas été acceptées car nous nous soucions énormément de la régulation des effectifs et nous tenons à préserver une certaine homogénéité de population dans toutes les écoles bisontines.

M. LE MAIRE : Donc à peu près la moitié des demandes de dérogation ont été acceptées, les critères étant fixés par la commission.

Mme TETU: Ces demandes ont été examinées en commission.

Dont acte.

Visa préfectoral du 9 octobre 1996.